



Carrier Enterprise Canada, L.P.

Date :

DEMANDE DE CRÉDIT

Nom du demandeur _____

(Si le demandeur est une société par actions ou une S.A.R.L., inscrire la dénomination indiquée dans les **STATUTS CONSTITUTIFS**)

Énumérer toutes les appellations commerciales, si elles diffèrent de la dénomination indiquée ci-dessus _____

Adresse de facturation _____

Ville de facturation _____

Province ou État _____

Code postal ou code de zone _____

Adresse d'expédition _____

Ville d'expédition _____

Province ou État _____

Code postal ou code de zone _____

N° de tél. () - N° de télécop. () - Courriel _____

Gestionnaire des créditeurs _____

Site Web _____

Propriété de l'entreprise : Propriétaire unique Société de personnes Personne morale S.A.R.L. S.R.L. _____

Dénomination et emplacement de la société mère et lien avec celle-ci Division Filiale _____

Pourcentage des activités : Nouvelle construction résidentielle : Amélioration thermique de résidence : Commercial : _____

Service : Pièces : Autre : _____

N° d'entreprise ADRC (Canada) _____

N° d'inscription provincial _____

N° ID fédéral (É.-U.) _____

N° de licence _____

Date du début des activités _____

Date de constitution _____

Durée écoulée de la propriété actuelle _____

Date anniversaire de l'appellation commerciale actuelle _____

Nombre d'employés _____

Dans le cas d'une nouvelle entreprise, précisez le dernier emploi du responsable. _____

Liste des sociétés du même groupe _____

Marge de crédit demandée _____

\$

(Pour les demandes de marge de crédit de plus de 25 000 \$, annexer les états financiers de l'exercice écoulé.)

Achats mensuels prévus _____

\$

RÉSUMÉ FINANCIER : Remplir ou annexer un exemplaire des états financiers.

Chiffre d'affaires total : _____

Actif total : _____

Montant de la marge brute : _____

Passif total : _____

Bénéfice net avant impôts : _____

Avoir des actionnaires total : _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Taxe de vente Taxable Non taxable

N° D'EXEMPTION DE T.V.P. _____

N° D'EXEMPTION DE T.P.S. _____ (CANADA)

(La taxe de vente sera facturée si le formulaire d'exemption exigé n'est pas annexé.)

Demandez-vous des bons de commande? _____

Oui

Non

Acceptez-vous les livraisons différées? _____

Oui

Non

Acceptez-vous les substitutions? _____

Oui

Non



Carrier Enterprise Canada, L.P.

Nom	Adresse	Achats mensuels	N° de tél.

RÉFÉRENCES COMMERCIALES

L'une des personnes indiquées ci-dessus détient-elle une sûreté? Oui Non

Dans l'affirmative, précisez. _____

RESPONSABLES OU DIRIGEANTS

Nom	Adresse résidentielle	N° de tél. résidentiel	Titre	Participation dans l'entreprise (%)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Références bancaires :

Nom _____ Personne ressource _____ Date d'ouverture _____
N° de compte _____ N° de tél. _____
Marge de crédit _____ \$ Actif en gage? _____

Divers :

Le demandeur ou un responsable a-t-il déjà fait faillite? Oui Non

Dans l'affirmative, indiquez qui et quand. _____

RÉSERVÉ AU SERVICE DES VENTES LIMITE DE CRÉDIT DEMANDÉE : \$ _____

Observations du service des pièces, ventes ou direct. des ventes :

N° de division N° d'entrepôt Type de client : N° de repr. des ventes ou de direct. des ventes

Achats annuels prévus \$ _____

Service des ventes, pièces ou direct. des ventes :

MONTANT MAXIMUM DE CRÉDIT APPROUVÉ _____ N° DE CLIENT _____

SIGNATURE DU DIRECTEUR DE CRÉDIT _____ DATE _____



Carrier Enterprise Canada, L.P.

DEMANDE DE CRÉDIT

Les renseignements communiqués aux présentes sont transmis dans le cadre de la demande, par le demandeur, d'un crédit réservé à ses activités commerciales. Le demandeur autorise Carrier Enterprise Canada, L.P. (« Carrier Enterprise ») à faire enquête au sujet de tous les éléments énoncés dans la présente demande, à obtenir des rapports de crédit sous forme verbale ou écrite d'une agence d'évaluation du crédit dans le cadre de la collecte des renseignements nécessaires pour l'évaluation de sa solvabilité et de sa situation financière. Le demandeur autorise également les références énumérées aux présentes à communiquer à Carrier Enterprise les renseignements sur la situation de crédit ou la situation financière de son entreprise, de sa société ou de sa société par actions. Ces autorisations sont permanentes et peuvent être utilisées dans le cadre d'une mise à jour, d'un renouvellement ou d'une prolongation de crédit aux termes de la présente demande.

Toutes les ventes sont assujetties aux « Modalités de vente » énoncées dans la présente demande de crédit. Le demandeur reconnaît avoir lu les « Modalités de vente » et accepte d'être lié par celles-ci. Les modalités des bons de commande qui diffèrent de celles de Carrier Enterprise ne font pas partie des contrats de vente, bons de commandes ou autres documents, à moins que Carrier Enterprise y consente expressément par écrit. Le retour des articles nécessite une autorisation écrite préalable. Des frais de réapprovisionnement peuvent s'appliquer aux biens retournés.

Le demandeur convient de payer toutes les factures conformément aux modalités imprimées sur chacune d'elles. Il est entendu que Carrier Enterprise peut imposer des frais financiers ou des frais de retard à l'égard des paiements en souffrance. Dans un tel cas, le demandeur convient de payer des frais de un et demi pour cent (1 ½ %) par mois ou le montant maximum autorisé par la loi de la province, selon le moins élevé de ces montants, quant au solde en souffrance le dernier jour ouvrable du mois civil. L'omission, de la part de Carrier Enterprise, d'imposer des frais financiers ne doit pas être interprétée comme une renonciation, à moins que celle-ci ait renoncé expressément par écrit. S'il devient nécessaire de confier un compte à un avocat ou à une agence de recouvrement externe en vue d'un recouvrement, d'une poursuite ou d'une autre mesure judiciaire, le demandeur convient de payer tous les frais de l'instance, y compris les frais et honoraires juridiques raisonnables.

Les différends qui découlent de la présente demande sont régis par la loi de l'État ou de la province où se trouve le principal établissement du demandeur. Le demandeur convient, et sa ou ses signatures en font foi, que Carrier Enterprise a le choix du lieu d'introduction des actions, s'il en est, à moins que la loi d'un État ou d'une province exige un autre lieu dans le cas des petites créances.

Demandeur _____
Signature _____
Nom en caractères d'imprimerie _____
(Titre) _____

Demandeur _____
Signature _____
Nom en caractères d'imprimerie _____
(Titre) _____

MODALITÉS DE VENTE (Carrier Enterprise Canada, L.P., ci-après appelée « Carrier Enterprise »)

- 1. PAIEMENT ET TAXES-** Les modalités de paiement sont 1 % à 15 jours net le 11 du mois qui suit l'approbation de crédit, sauf mention contraire sur la facture. Carrier Enterprise se réserve le droit de demander le paiement au comptant ou un autre mode de paiement avant l'expédition ou la réalisation des travaux si elle établit, à sa discrétion, que la situation financière du client ou du cessionnaire de celui-ci, à un moment quelconque, ne justifie pas le maintien des présentes modalités de paiement. Le client paye également à Carrier Enterprise, en plus du prix, les taxes ou les frais gouvernementaux qui découlent de la présente entente.
- 2. EXPÉDITION-** Toutes les expéditions se font F.A.B lieu d'expédition, les frais d'expédition et d'assurance étant à la charge du client. Le client acquiert la propriété des articles expédiés et assume le risque de perte de ceux-ci dès leur chargement au lieu d'expédition. Les dates d'expédition mentionnées sont estimatives. Carrier Enterprise ne garantit pas de date précise d'expédition ou de livraison.
- 3. RETARDS-** Aucune des parties à la présente entente n'est responsable des retards causés par des conditions indépendantes de sa volonté raisonnable.
- 4. GARANTIE-** Carrier Enterprise garantit que le matériel fabriqué par Carrier Enterprise ne contient pas de vice de matériau ni de fabrication. Elle peut, à son gré, réparer ou remplacer, F.A.B. point de vente, les pièces jugées défectueuses dans un délai de un (1) an à compter de la date d'utilisation initiale ou de dix-huit (18) mois à compter de la date d'expédition, selon la première de ces deux éventualités à survenir. Elle ne garantit pas les produits qui n'ont pas été fabriqués par Carrier Enterprise mais transfère au client les garanties du fabricant relatives à ces produits. LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES, TACITES OU PRÉVUES PAR LA LOI, Y COMPRIS LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONVENANCE À UNE FIN EN PARTICULIER. L'obligation de Carrier Enterprise de réparer ou de remplacer des pièces défectueuses pendant la période de garantie constitue le seul recours du client. Carrier Enterprise n'assume pas les frais de main d'œuvre relatifs à l'enlèvement ou à la réinstallation des pièces défectueuses, les frais de transport, les frais de manutention et d'expédition ni les pertes de fluide frigorigène.
- 5. LIMITE DE RESPONSABILITÉ –** Carrier Enterprise n'est en aucun cas responsable des dommages accessoires, spéciaux ou indirects, y compris la perte de revenus, la perte d'utilisation de matériel ou d'installations ou les dommages économiques, fondés sur la responsabilité absolue ou la négligence. Carrier Enterprise est responsable des dommages matériels, sauf s'ils sont causés à du matériel fourni aux termes de la présente entente, et des dommages corporels, dans la mesure où un acte de négligence ou une omission de sa part a contribué directement au dommage en question.
- 6. RÉCLAMATIONS-** Les poursuites qui découlent de l'exécution ou de l'inexécution de la part de Carrier Enterprise, fondées notamment sur un contrat, la négligence ou la responsabilité absolue, se prescrivent un (1) an après la naissance de la réclamation.



Carrier Enterprise Canada, L.P. AUTORISATION DE DEMANDER UN RAPPORT DE CRÉDIT

Le soussigné comprend que pour l'évaluation de sa demande de crédit ou le maintien de la surveillance de sa situation de crédit ou de sa situation financière ainsi qu'à toute autre fin, il consent à l'objet qui suit (l' « objet du dossier »), à savoir la création et la conservation d'un dossier de renseignements personnels (le « dossier ») qui contient des renseignements de crédit et d'autres renseignements personnels, au 1515 Drew Road, Mississauga (Ontario) L5S 1Y8. Les seules personnes qui auront accès au dossier sont les employés de Carrier Enterprise et des membres du groupe de celle-ci ainsi que ses fournisseurs de services (au sens donné à cette expression ci-après) dont les fonctions comportent l'évaluation de la solvabilité, les demandes de crédit, la surveillance de la situation de crédit, le traitement des paiements et les questions relatives à la relation du soussigné avec Carrier Enterprise ainsi que les autres questions relatives à l'objet du dossier. Si le soussigné souhaite consulter le dossier ou y apporter des corrections, il peut en faire la demande par écrit à l'adresse suivante: Carrier Enterprise Canada, L.P., 1515 Drew Road, Mississauga (Ontario) L5S 1Y8.

En signant la présente demande, le soussigné consent à ce que Carrier Enterprise obtienne des renseignements sur le crédit, des renseignements personnels ou d'autres renseignements à son sujet (y compris les renseignements que contient le dossier) de tels renseignements de la National Association of Credit Managers, Experian, TransUnion, Equifax, Dun & Bradstreet et Carma Financial (les « fournisseurs de service »), partage de tels renseignements avec ceux-ci, communique de tels renseignements à ceux-ci ou échange de tels renseignements avec ceux-ci, à n'importe quel moment, dans le cadre de sa relation avec Carrier Enterprise, et utilise de tels renseignements pour donner suite à l'objet du dossier. Le soussigné consent, de plus, à ce que Carrier Enterprise communique des renseignements personnels et d'autres renseignements non financiers avec les entités mentionnées ci-dessus ou échange de tels renseignements avec celles-ci aux mêmes fins. Carrier Enterprise (y compris les membres de son groupe) peut utiliser des renseignements au sujet du soussigné relativement à sa relation avec Carrier Enterprise, surveiller sa situation de crédit et offre des produits, des services ou des améliorations à ceux-ci à cet égard. Le soussigné autorise la communication d'une copie de son rapport de crédit à Carrier Enterprise.

Si un rapport de crédit à la consommation (le « rapport de crédit ») est requis, il est préparé par un fournisseur de service. Les renseignements que contient le rapport ne sont pas utilisés en contravention à une loi ou à un règlement du gouvernement fédéral ou provincial ou d'un État, ou à une loi ou à un règlement provincial sur l'égalité d'accès. Carrier Enterprise communique au soussigné les nom et adresse du fournisseur de service si le crédit est refusé sur le seul fondement du rapport de crédit à la consommation. En communiquant avec l'agence d'évaluation du crédit, le soussigné peut obtenir une copie gratuite de son rapport de crédit à la consommation ainsi qu'un résumé écrit des droits du consommateur conférés par la loi intitulée *Consumer Credit Reporting Reform Act*.

Le soussigné consent également à l'utilisation et à la communication de la totalité de ces renseignements personnels et de ces autres renseignements pour qu'on puisse lui offrir d'autres produits ou services de Carrier Enterprise (y compris les membres du même groupe) que, selon Carrier Enterprise, peuvent l'intéresser, et établir les avantages, produits, services, améliorations ou autres offres de produits ou de services qui peuvent intéresser le soussigné. Si le soussigné souhaite que Carrier Enterprise cesse cette utilisation et cesse de lui communiquer ces renseignements, il peut en faire la demande en écrivant à Carrier Enterprise au 1515 Drew Road, Mississauga (Ontario) L5S 1Y8 ou en téléphonant à Carrier Enterprise au (905) 672-0606.

Signature

Nom en caractères d'imprimerie

Date

NAS

Signature

Nom en caractères d'imprimerie

Date

NAS



Carrier Enterprise Canada, L.P.
CAUTIONNEMENT - QUÉBEC

DESTINATAIRE : Carrier Enterprise Canada, L.P.

A. _____ (le « client ») est ou peut, à l'occasion, devenir endetté ou responsable envers Carrier Enterprise Canada, L.P., (« Carrier Enterprise ») à l'égard de l'achat de produits de Carrier Enterprise.

B. Il est dans l'intérêt du soussigné (la « caution ») que Carrier Enterprise accorde un crédit (ou continue à accorder un crédit) au client et, par conséquent, la caution est disposée à consentir le présent cautionnement à Carrier Enterprise. La caution sait qu'elle peut demander un avis juridique indépendant relativement au présent cautionnement; Carrier Enterprise recommande fortement que la caution demande cet avis et, dans la mesure où celle-ci ne l'a pas fait, elle a renoncé volontairement à ce droit et accepte les modalités énoncées aux présentes, librement et sans contrainte, en connaissant pleinement la situation financière du client et les répercussions financières du présent cautionnement.

1. Cautionnement. La caution cautionne inconditionnellement et irrévocablement, solidairement à titre de débiteur principal et non simplement à titre de caution, le paiement à Carrier Enterprise, sans délai à la demande de Carrier Enterprise, de la totalité des dettes et obligations de quelque nature que ce soit (directes ou indirectes, individuelles ou solidaires, absolues ou conditionnelles, échues ou non) que le client en contractées ou peut contracter ou qu'il peut devoir à Carrier Enterprise (collectivement appelées les « obligations »). Il est entendu que la totalité des dettes contractées et des frais engagés (y compris les frais et honoraires juridiques entre avocat en client) par Carrier Enterprise pour faire exécuter le présent cautionnement font partie des obligations. La totalité des montants exigibles de la caution aux termes des présentes doivent être payés à Carrier Enterprise selon les directives écrites de celle-ci. Les montants exigibles de la caution aux termes du présent cautionnement, qui ne sont pas payés sans délai à la demande de Carrier Enterprise, portent intérêt à compter de la date de cette demande, au taux ou aux taux qui s'appliquent aux obligations correspondantes. Les demandes présentées aux termes du présent cautionnement doivent être expédiées à la caution à l'adresse indiquée ci-dessous, par signification à personne, courrier recommandé ou messenger et la réception a lieu à la livraison, sauf si la livraison est faite par courrier recommandé, auquel cas l'avis est réputé avoir été reçu cinq jours après la mise à la poste.

2. Cautionnement inconditionnel. Carrier Enterprise n'est pas tenue d'épuiser ses recours contre le client ou des tiers en application d'autres garanties avant d'avoir droit au paiement par la caution aux termes du présent cautionnement. Les obligations imposées à la caution par le présent cautionnement sont continues, inconditionnelles et absolues et, sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, ne sont pas acquittées ni limitées de quelque manière que ce soit par a) la prorogation du délai de paiement d'une obligation, l'octroi de jours de grâce quant à ce paiement ou à la renonciation à celui-ci, b) la modification d'une obligation ou un ajout à celle-ci c) la mainlevée, la perte ou la réduction d'une garantie quant à une obligation, d) un changement relatif à l'existence, à la structure, au contrôle, à la dénomination ou au pouvoir du client, e) l'existence d'une réclamation, d'une compensation ou d'autres droits de la caution contre Carrier Enterprise ou le client, f) une invalidité, une illégalité ou une interdiction relative au paiement d'une obligation par le client envers Carrier Enterprise et g) une autre situation ou d'autres circonstances qui, n'eût été du présent article, auraient pu constituer un acquittement ou une limite, en droit ou en équité, quant aux obligations de la caution. La caution accepte les comptes réglés ou déclarés entre Carrier Enterprise et le client, comme preuve *prima facie* de l'exigibilité du montant qui y figure, comme il est exigible du client par Carrier Enterprise.

3. Cession de créances et cession de rang. La caution cède à Carrier Enterprise toutes les dettes présentes et futures du client envers lui, et celles-ci prennent rang après les obligations; la caution est mandataire de Carrier Enterprise quant aux montants qu'elle reçoit à cet égard et doit les remettre à Carrier Enterprise sans que celle-ci soit tenue de lui en faire la demande.

4. Successeurs et ayants cause. Le présent cautionnement lie les parties ainsi que leurs successeurs et ayants cause respectifs et s'applique à leur profit.

5. Lois applicables. Le présent cautionnement est régi et interprété conformément aux lois du Québec. La caution accuse réception d'un exemplaire signé du présent cautionnement.

6. Langue. s.o.

Date _____ 200_

TÉMOIN :

Nom : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____

Adresse résidentielle : _____

**FAITES PARVENIR LA DEMANDE DE CRÉDIT DÛMENT REMPLIE À LA SUCCURSALE WWG TOTALINE LA PLUS PRÈS, À L'ATT. DU :
DIRECTEUR DE SUCCURSALE (pour plus de détails, consultez le répertoire des succursales. wwgtotaline.ca/fr/succursale)**